

Preisänderungen infolge Teuerung: Verfahren mit Gleitpreisformel

Variation de prix: Procédure selon la méthode paramétrique

Norme contractuelle

507
122

Numéro de référence
SN 507122:2012 fr

Valable à partir du: 2012-05-01

Éditeur
Société suisse des ingénieurs
et des architectes
Case postale, CH-8027 Zurich

Les corrections et commentaires éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous www.sia.ch/correctif.

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Préambule	4
0 Champ d'application	5
0.1 Délimitation	5
0.2 Principes	5
0.3 Application	5
0.4 Début différé du calcul de la variation de prix	5
1 Terminologie et abréviations	6
2 Principe de la méthode	7
2.1 Procédure selon la méthode paramétrique	7
2.2 Formule	7
2.3 Formulaire	7
3 Principes	8
3.1 Éléments de coûts	8
3.2 Détermination préalable des indices utilisés	8
3.3 Indice des salaires	8
3.4 Indice des matériaux	8
3.5 Indice des prix de transport	8
3.6 Prise en compte des variations de coûts	9
3.7 Travaux en régie	9
4 Facturation	10
4.1 Calcul de la variation de prix	10
4.2 Facturation de la variation de prix	10
4.3 Date de référence	10
5 Déroulement chronologique et responsabilités	11
Annexe	
A Méthodes de calcul sur les formulaires	12
B Modules textuels pour l'appel d'offres	13
C Calcul de la variation de prix (formulaire modèle SIA KBOB)	14
D Calcul de la variation de prix (formulaire modèle SIA KBOB)	15
E Calcul de la variation de prix (formulaire modèle Holzbau Schweiz) .	16

PRÉAMBULE

La présente norme a le statut de norme contractuelle. Le genre de normes «norme contractuelle» est décrit et réglementé dans le règlement SIA r48 sur les normes et les règlements.

Dans la présente norme, l'expression variation de prix est utilisée pour désigner la différence des coûts entre la date de référence et la période de prestation. La norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction* ainsi que les règlements concernant les prestations et les honoraires de la SIA utilisent pour cela l'expression renchérissement.

La présente norme SIA 122 a pour objet d'exposer en détail la méthode paramétrique (MP) prévue dans la norme SIA 118.

La MP est, conjointement à la méthode de l'indice spécifique d'ouvrage (MIS) et l'indice des coûts de production (ICP), une autre méthode pour la détermination des variations de prix basée sur des indices. La MP s'applique lorsque le justificatif de variations de prix est apporté sur la base des indices reconnus pour les salaires, les matériaux et le transport.

La formule paramétrique permet une détermination simple et transparente des variations de prix. Elle est adaptée avant tout aux mandats présentant une structure de coûts relativement simple. La procédure selon la méthode paramétrique est recommandée par la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrages publics (KBOB) depuis de nombreuses années et est également utilisée dans d'autres branches.

Les documents actualisés, assortis d'explications, sont à disposition des utilisateurs sur le site internet de la SIA à l'adresse suivante: www.sia.ch/correctif.

Les exemples d'application les plus importants, assortis d'explications, sont à la disposition des utilisateurs sur le site internet de la KBOB à l'adresse suivante: www.kbob.ch → Publications → Changements de prix.

Les désignations utilisées dans la présente norme s'appliquent aux personnes des deux sexes.

Commission SIA 122

Commission SIA 122

		Représentant de
Président	Hanspeter Fäh, Ing., Thalwil	Holzbau Schweiz
Membres	Thomas Kobler, ing. civil, Regensdorf Urs Spuler, expert en construction, Seuzach Eduard Tüscher, ing. en machines, Berne Reinhard Vogler, arch., Oberengstringen Marco Waldhauser, ing. CVC / SIA, Bâle	USIC Enveloppe des édifices Suisse KBOB ASEG SIA (membre SIA)

Adoption et validité

La commission centrale des normes et des règlements de la SIA a adopté la présente norme SIA 122 le 1^{er} septembre 2010.

Elle est valable à partir du 1^{er} mai 2012.

Copyright © 2012 by SIA Zurich

Toutes les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateur, et de traduction sont réservés.